



Appel de projets 2023 Culture et Patrimoine

Halte des créations

Vitrine complexe culturelle

Joseph-Rouleau

Banc des Bâisseurs

Culture et patrimoine



Entente de développement culturel

 Matane Québec 



La Ville de Matane accorde une importance majeure à sa vie culturelle.

Nous reconnaissons la culture comme :

- Un apport majeur à la qualité de vie des citoyens
- Un enjeu de premier plan du développement social, communautaire et économique de notre territoire
- L'accomplissement de la vitalité des collectivités
- Un lieu de développement du sentiment d'appartenance des citoyens envers leur communauté
- Une composante essentielle de la vie collective et individuelle
- Un secteur ayant un impact social, économique et touristique indéniable
- Un moyen privilégié pour le développement de partenariats
- Une histoire et un patrimoine à préserver

La Ville de Matane souhaite développer les arts, la culture et son patrimoine et fait appel à son milieu pour y parvenir. Le territoire matanais peut compter sur un bassin important d'artistes et d'organismes à but non lucratif œuvrant dans plusieurs disciplines artistiques, ainsi que sur une grande quantité d'archives photographiques. Ces appels de projets contribueront à la mise en valeur de ce terroir artistique en fournissant aux acteurs culturels des ressources supplémentaires pour la réalisation de projets novateurs.

Qui peut déposer

- Un artiste professionnel ou amateur peut présenter un projet à la Ville de Matane. Il doit être résident de la MRC de La Matanie.
- Un organisme culturel ou patrimonial ayant son siège social dans la MRC de La Matanie.

Quand déposer

31 mars 2023

Halte des créations



Entente de développement culturel

Matane Québec

Objectifs

- Familiariser le public aux arts
- Proposer des projets de médiation culturelle (susciter des échanges) aux Matanais.es
- Provoquer des rencontres entre les artistes et le public
- Faire connaître les artistes de La Matanie
- Contribuer à l'attractivité de la ville

Description

La Place des Rochelais est un lieu de plus en plus fréquenté des Matanais.es et des gens de passage. Jouxant la Promenade des Capitaines où chaque année, des milliers de personnes y défilent. La Place des Rochelais bénéficie de cet achalandage. La Ville de Matane mettra à la disposition des artistes provenant de La Matanie un lieu afin que ces derniers puissent présenter leur pratique au public. Ce lieu consiste en un conteneur qui sera installé pour la période estivale à la Place des Rochelais. L'artiste ou l'organisme trouvera dans ce document les informations qui lui permettront d'évaluer son intérêt pour cet appel de projets.

Conteneur

Localisation

Place des Rochelais

Dates

Du 24 juin au 30 septembre

Heures d'accessibilité

8 h à 23 h – tous les jours

Taille

40 pieds longueur x 12 pieds hauteur
Mur du fond: 12 pieds x 8 pieds

Éclairage

de scène au led

Électricité

Biphasé - 100 ampères

Système d'accrochage

Tubes 1.9 pouces diamètre extérieur

Matériel à disposition

Table – chevalet – petit chapiteau - scène



Admissibilité

Exigences du dossier

Le projet :

- Sera clé en main pour la Ville de Matane
- Pourra toucher différentes sphères culturelles
 - > Arts visuels (sculpture – cinéma – peinture – photographie – dessin – peinture – etc.)
 - > Arts de la scène (théâtre – impro – chant – musique - etc.)
 - > Littérature (livret)
 - > Patrimoine
 - > Arts textiles
 - > Toute autre forme d'art
- Aura une durée d'une à trois semaines consécutives
- Sera autonome et assurera la sécurité des équipements. L'artiste aura les clés du lieu et assurera la surveillance des lieux ainsi que l'accès (barrer et débarrer le conteneur). L'artiste devra fournir une preuve d'assurance pour les biens et une assurance responsabilité civile
- Devra offrir un minimum de 18 heures d'ouverture au public par semaine dont une soirée et un jour de fin de semaine obligatoire
- Devra composer avec l'animation de la Place des Rochelais qui peut parfois être bruyante à cause de l'animation musicale

- Devra proposer 3 séries de dates en ordre de priorité. En cas de dates conflictuelles, il y aura tirage au sort.
- Doit se dérouler entre le 24 juin et le 30 septembre 2023

Dépenses admissibles

- Cachet de l'artiste
- Location de matériel pour l'aménagement du conteneur
- Frais entourant la promotion
- Frais entourant le montage et le démontage
- Frais d'assurance

Dépenses non admissibles

- Les dépenses d'opération, liées au fonctionnement régulier de l'organisme
- Les dépenses effectuées avant l'acceptation de la demande
- La main-d'œuvre bénévole
- Les frais encourus devront être dédiés spécifiquement aux activités culturelles ou patrimoniales développées dans le cadre du projet

Clientèle cible

Personne fréquentant la Place des Rochelais – résidents de Matane et touristes de passage

Engagement de la Ville

- Soutien à la promotion via ses plateformes
- Soutien technique en électricité
- Soutien technique pour le transport de matériel

Critères d'analyse des projets

- La cohérence avec les objectifs
- Le caractère novateur du projet
- La qualité du projet
- La faisabilité du projet
- La crédibilité et les réalisations antérieures du promoteur. Celui-ci doit démontrer une expérience ou des compétences pertinentes au projet, du sérieux dans ses démarches et avoir honoré ses engagements auprès de la Ville de Matane lors de projets antérieurs
- La promotion prévue
- La durée du projet

Nature de l'aide financière

Enveloppe totale: 30 000 \$

L'aide financière ne peut dépasser 90% du coût total du projet. Une contribution de 10% pourra se comptabiliser en services ou en revenus autonomes.

- Le budget maximum par projet 10 000 \$
- Le budget maximum par semaine 2 000 \$

Les projets seront analysés par le comité consultatif de la culture. Ce dernier recommandera les projets sélectionnés au conseil municipal qui prendra la décision finale.

Les montants seront octroyés en fonction des sommes disponibles. La subvention sera versée

selon des modalités qui seront décrites dans un protocole d'entente entre les deux parties. Le fait d'encaisser le premier chèque de l'aide financière constitue pour le promoteur un engagement à réaliser le projet prévu. Advenant une modification au projet, le promoteur s'engage à obtenir une autorisation préalable du comité consultatif de la culture.

Le promoteur devra présenter un rapport d'activités présentant les retombées du projet, l'achalandage ainsi qu'un bilan financier détaillé dans les deux mois suivant la réalisation du projet. Il devra aussi fournir l'ensemble des pièces justificatives.

Visibilité

Le promoteur qui reçoit une aide financière accepte que la Ville de Matane diffuse les informations relatives à la nature du projet présenté au moment de l'octroi de la subvention. Par ailleurs, il s'engage à mentionner, dans le cadre des activités de promotion ou de communication liées au projet, le soutien financier obtenu par la Ville de Matane et à utiliser le logo fourni par la Ville de Matane à cet effet.

Objectifs

- Diffuser des productions artistiques des talents de La Matanie
- Familiariser le public aux arts visuels
- Faire connaître et mettre en valeur la production artistique locale en arts visuel, un créneau signature de la Ville de Matane
- Offrir des vitrines pour les artistes amateurs et professionnels de la MRC de La Matanie

Description

Le Complexe culturel Joseph-Rouleau est situé sur la rue Saint-Jérôme, une avenue principale de Matane où l'achalandage est très élevé. Le bâtiment possède une magnifique verrière qui est exploitée maintenant aux bénéfices des artistes de la région de Matane. Les artistes amateurs ou professionnels en art visuel ont l'opportunité d'afficher leur travail dans la vitrine du Complexe culturel pour l'année 2023-2024. Les œuvres seront affichées du 24 juin 2023 au 23 juin 2024. Il peut s'agir de photographies ou d'autres formes d'expression visuelle.



Vitrine du Complexe culturel Joseph-Rouleau

Admissibilité

Les artistes amateurs ou professionnels ayant leur résidence dans la MRC de La Matanie.

Exigences du dossier

- Aucun thème précis
- Œuvre photographique:
 - > Fournir un nombre minimum de 30 photographies dont 20 à 25 seront exposées
 - > Qualité minimum requise de 3 000 X 4 000 pixels
 - > 90% en format paysage et 10% en format portrait
- Autre type d'œuvre (peinture – dessin, etc.)
 - > Fournir des photographies des œuvres pour l'évaluation du projet
- Cela peut être une œuvre ou plusieurs œuvres (dans ce cas respecter le barème suivant: 90% en format paysage et 10% en format portrait)
- Dimension: environ 60 pieds en largeur X 24 pieds en hauteur. Plan disponible sur demande
- Cachet de 1 000\$
- L'artiste doit inclure un court texte biographique et une description de son projet – 200 mots environ

Engagement de la Ville

- Soutien à la promotion via ses plateformes
- Soutien technique; l'artiste travaillera en collaboration avec Normand Ouellet et Chantal Tremblay pour l'assemblage des visuels

Nature de l'aide financière

L'artiste recevra un cachet de 1 000\$.

Critères d'analyse des projets

- Le sujet de l'œuvre doit susciter l'intérêt
- La composition de l'œuvre doit être équilibrée
- La lumière doit être adéquate
- L'œuvre doit prendre en considération le contexte et l'environnement de son installation

Bancs des Bâtitseurs

Objectifs

- Diffuser des productions artistiques des talents de La Matanie
- Familiariser le public aux arts visuels
- Faire connaître et mettre en valeur la production artistique locale en arts visuels, un créneau signature de la Ville de Matane
- Offrir des vitrines pour les artistes amateurs et professionnels de la MRC de La Matanie

Description

Les bancs extérieurs de la Résidence des Bâtitseurs sont situés sur la rue Saint-Jérôme, une avenue principale de Matane où l'achalandage est très élevé. Par beau temps, on y voit souvent des personnes assises à flâner et à regarder passer le temps. Les artistes amateurs ou professionnels en arts visuels ont l'opportunité d'afficher leur travail dans les panneaux situés de chaque côté des bancs. Il y a trois bancs et donc six panneaux. Les œuvres seront affichées du 24 juin 2023 au 23 juin 2024. Il peut s'agir de photographies ou d'autres formes d'expression visuelle.



Bancs des Bâtitseurs

Admissibilité

Les artistes amateurs ou professionnels ayant leur résidence dans la MRC de La Matanie.

Exigences du dossier

- Aucun thème précis
- 4 œuvres d'une dimension de 24 pouces (largeur) X 72 pouces (hauteur)
- Les œuvres peuvent être composées d'un ou plusieurs œuvres (maximum de 3)
- Prendre en considération la transparence du matériau d'exposition
- Œuvre photographique:
 - > Qualité minimum requise de 3 000 X 4 000 pixels
- Autre type d'œuvre (peinture – dessin, etc.)
 - > Fournir des photographies des œuvres pour l'évaluation du projet
- L'artiste doit inclure un court texte biographique et une description de son projet – 200 mots environ

Engagement de la Ville

- Soutien à la promotion via ses plateformes
- Soutien technique; l'artiste travaillera en collaboration avec notre graphiste pour l'assemblage des visuels

Nature de l'aide financière

L'artiste recevra un cachet de 400 \$.

Critères d'analyse des projets

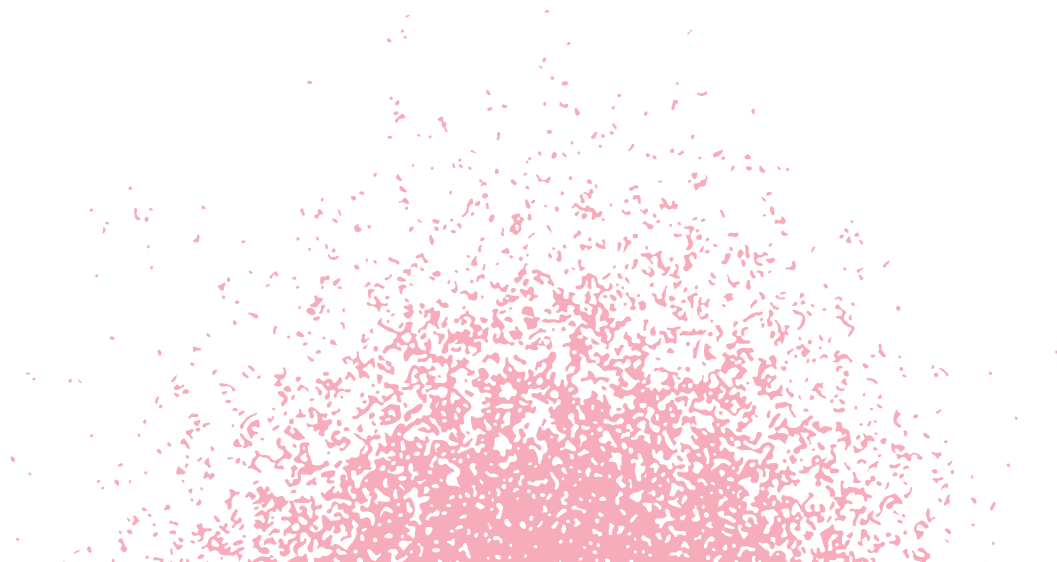
- Le sujet de l'œuvre doit susciter l'intérêt
- La composition de l'œuvre doit être équilibrée
- La lumière doit être adéquate
- L'œuvre doit prendre en considération le contexte et l'environnement de son installation

Objectifs

- Soutenir les artistes et les organismes dans leur pratique
- Permettre aux artistes de s'exprimer dans un contexte libre
- Familiariser le public aux arts
- Proposer des projets de médiation culturelle (susciter des échanges) aux Matanais.es
- Provoquer des rencontres entre les artistes et le public
- Faire connaître les artistes de La Matanie
- Contribuer à l'attractivité de la ville

Description

Notre territoire compte plusieurs organismes à but non lucratif œuvrant en culture ainsi que plusieurs artistes professionnels et amateurs, et ce, dans plusieurs domaines. Cet appel de projets vise à soutenir les pratiques artistiques. Il n'y a pas de thème, pas de cadre, les personnes intéressées pourront laisser libre cours à leur imagination pour nous faire une proposition artistique.



Admissibilité

Pour les artistes amateurs ou professionnels ayant leur résidence dans la MRC de La Matanie.

Exigences du dossier

- Correspondre à une aide financière ponctuelle non récurrente
- Sera clé en main pour la Ville
- Pourra toucher différentes sphères culturelles et patrimoniales
 - > Arts visuels (sculpture – cinéma – peinture – photographie – dessin – etc.)
 - > Arts de la scène (théâtre – improvisation – chant – musique – etc.)
 - > Littérature
 - > Patrimoine (exposition)
 - > Numérique
 - > Arts textiles
 - > Toutes autres formes d'art
- Doit se dérouler en 2023

Dépenses non admissibles

- Les dépenses d'opération liées au fonctionnement régulier de l'organisme
- Les dépenses effectuées avant l'acceptation de la demande
- La main-d'œuvre bénévole
- Les bourses individuelles, les prix d'excellence, les achats dédiés à des individus, des cachets d'artistes de spectacles payants, les activités de financement
- Le financement de la dette ou le remboursement d'emprunts à venir
- Les frais encourus devront être dédiés spécifiquement aux activités culturelles ou patrimoniales développées dans le cadre du projet

Dépenses admissibles

- Les cachets et honoraires en lien avec le projet présenté
- Les frais de déplacement reliés à la réalisation du projet
- Les frais de location de matériel et d'équipement liés au projet
- Les dépenses reliées à la promotion du projet

Critères d'analyse des projets

- Cohérence avec les objectifs
 - Le caractère novateur du projet
 - La qualité du projet
 - La faisabilité du projet
 - La crédibilité et les réalisations antérieures du promoteur. Celui-ci doit démontrer une expérience ou des compétences pertinentes
- au projet, du sérieux dans ses démarches et avoir honoré ses engagements auprès de la Ville de Matane lors de projets antérieurs
 - La diversité des sources de financement
 - La mise en place de partenariats pour la réalisation du projet
 - La promotion prévue

Nature de l'aide financière

Enveloppe totale: 25 000 \$

L'aide financière ne peut dépasser 90% du coût total du projet. Une contribution de 10% pourra se comptabiliser en services ou en revenus autonomes.

- Le budget maximum par projet 10 000 \$
- Le budget maximum par semaine 2 000 \$

Les projets seront analysés par le comité consultatif de la culture. Ce dernier recommandera les projets sélectionnés au conseil municipal qui prendra la décision finale.

Les montants seront octroyés en fonction des sommes disponibles. La subvention sera versée

selon des modalités qui seront décrites dans un protocole d'entente entre les deux parties. Le fait d'encaisser le premier chèque de l'aide financière constitue pour le promoteur un engagement à réaliser le projet prévu. Advenant une modification au projet, le promoteur s'engage à obtenir une autorisation préalable du comité consultatif de la culture.

Le promoteur devra présenter un rapport d'activités présentant les retombées du projet, l'achalandage ainsi qu'un bilan financier détaillé dans les deux mois suivant la réalisation du projet. Il devra aussi fournir l'ensemble des pièces justificatives.

Visibilité

Le promoteur qui reçoit une aide financière accepte que la Ville de Matane diffuse les informations relatives à la nature du projet présenté au moment de l'octroi de la subvention. Par ailleurs, il s'engage à mentionner, dans le cadre des activités de promotion ou de communication liées au projet, le soutien financier obtenu par la Ville de Matane et à utiliser le logo fourni par la Ville de Matane à cet effet.

Dépôt des projets

Le promoteur qui fait une demande doit fournir :

- Le nom de l'appel de projet
- Le formulaire
- Le curriculum vitae de l'artiste ainsi que son porte-folio, s'il y a lieu
- Tout autre document appuyant le projet
- Une lettre d'engagement de chacun des partenaires, s'il y a lieu
- La charte de l'organisme et la liste à jour des membres du conseil d'administration

Aucun document manuscrit ne sera accepté et les demandes doivent être rédigées avec le gabarit demandé.

Pour plus d'information

Sylvie Caron, responsable de la culture et de la vie communautaire

418 562-2333, poste 2073

Faire parvenir les dossiers par courriel à s.caron@ville.matane.qc.ca ou par la poste au 230, avenue Saint-Jérôme, Matane (Québec) G4W 3A2